



Municipalité de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans

3491, chemin Royal

Saint-François-de-l'Île-d'Orléans (Québec) G0A 3S0

Téléphone : (418) 829-3100 Télécopieur : (418) 829-1004

Internet : www.msfoo.ca Courriel : info@msfoo.ca

Affaires municipales

Permis de construction et certificats d'autorisation

Comme chaque année, l'été est synonyme de travaux extérieurs. Alors, avant d'effectuer vos travaux ou modifications, **la première étape incontournable** est de vérifier avec le service d'urbanisme de la Municipalité, situé à la MRC de l'Île d'Orléans, s'il est requis de déposer une demande de permis ou de certificat d'autorisation. Vous pouvez les joindre par téléphone au : (418) 829-1011.

De plus, nous vous rappelons que la MRC est maintenant le mandataire de la Municipalité pour les demandes de permis et qu'un portail de service électronique a été mis en place pour vous permettre de déposer vos demandes en tout temps. Ce portail est accessible sur le site Internet municipal (<https://msfoo.ca>) par le lien suivant : [Portail AccèsCité - PG Solutions \(accesscite.net\)](https://msfoo.ca).

N'oubliez pas qu'au moins deux paliers administratifs différents sinon trois dans certains cas (*Municipalité, ministère de la Culture et des Communications et Commission de protection du territoire agricole*) doivent se prononcer sur votre projet.

Ces démarches comportent des délais variables ce qui fait de la préparation des documents requis à l'analyse de votre dossier l'étape la plus importante de votre projet. Malheureusement, c'est souvent celle qui est la plus négligée !

Résumé de la séance de juillet

Administration générale

En plus des résolutions administratives usuelles, le conseil a résolu de reporter la séance ordinaire d'octobre 2022 du 3 au 4 octobre en raison du scrutin provincial qui est prévu le 3 octobre et pour lequel la salle du conseil sera utilisée à titre de bureau de vote de la Municipalité.

Transport collectif et adapté

Dans ce domaine, un point était à l'ordre du jour, mais des faits de dernière minute ont justifié le report du point à une séance ultérieure.

Cette séance aura été une séance extraordinaire qui s'est tenue à 19 h, le 25 juillet 2022. Au cours de cette séance, le conseil a résolu d'autoriser la mise en œuvre d'une entente intermunicipale en matière de transport collectif et adapté. De plus, le conseil a déposé le projet de règlement 022-185 sur le transport collectif et adapté et donné un avis de motion indiquant que le projet de règlement sera soumis pour adoption à une séance ultérieure.

Centre communautaire le Sillon

Les travaux de divers réaménagements intérieurs du centre le Sillon sont pratiquement, terminés. Quelques ajustements et travaux mineurs restent à compléter. Rappelons que ces travaux sont subventionnés par le programme de la TECQ 2019-2023 dans une proportion de plus de 85 %, le conseil a autorisé le paiement de la demande de paiement numéro 4 pour la somme de 8 065,58 \$.

Là-dessus, nous vous souhaitons un très bel été et nous vous donnons rendez-vous pour la prochaine séance du conseil municipal qui est prévue le 1^{er} août 2022 dès 20 h à la salle du conseil située à la Mairie de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans, 3491, chemin Royal.

Marco Langlois, DMA
Directeur général/greffier-trésorier



PROVINCE DE QUÉBEC
Municipalité de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans

AVIS PUBLIC
EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné,
Marco Langlois de la susdite municipalité,

Séance ordinaire d'octobre 2022

Que le Conseil municipal de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans, à une séance ordinaire tenue à la salle du Conseil le 4 juillet 2022, a adopté : la résolution numéro 022-069 décrétant un changement de date pour la tenue de la séance ordinaire du mois d'octobre 2022 ;

Que cette résolution a pour effet de modifier le calendrier adopté le 13 décembre 2021 par la résolution numéro 021-116, en déplaçant au **mardi 4 octobre 2022, 20 h**, la tenue de la séance ordinaire du mois d'octobre 2022 du Conseil municipal de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans, qui était prévue originalement le lundi 3 octobre 2022 ;

Que cette séance se tiendra à la salle du conseil, située à la Mairie de la Municipalité, 3491, chemin Royal ;

Donné à Saint-François-de-l'Île-d'Orléans ce cinquième jour de juillet deux mille vingt-deux.

Marco Langlois, DMA
Directeur général/greffier-trésorier